



Édition  
automne 2008  
hiver 2009

**Bonjour à toutes et à tous!**

**Voilà, l'été est terminé et l'automne avec son festival de couleurs féériques nous annonce qu'il faut ranger le matériel d'été pour la saison à venir. De plus, inévitablement il faut se préparer à toute éventualité pour affronter les bourrasques de dame nature.**

**En parlant de préparation, nous avons joint à la présente édition du journal APLT quelques conseils de sécurité dont nous devrions tous prendre connaissance afin d'assurer la sécurité de nos proches.**





### Nettoyage complet d'un appareil de chauffage et de la cheminée

#### 1. Généralités

Une évaluation sommaire du système à nettoyer doit être effectuée avant de débiter les travaux d'entretien. La cheminée doit être brossée vigoureusement avec une brosse de grandeur appropriée. Prévoir un équipement minimum tel qu'un aspirateur industriel, toile de protection, etc. afin de prévenir les dégâts. Un reçu officiel indiquant les travaux effectués ainsi que les remarques et recommandations doit être remis au client.

#### 2. Spécifiques aux foyers et cheminées de maçonnerie

La chambre à fumée, l'avaloir et l'âtre du foyer doivent être brossés adéquatement. Les débris doivent être retirés à la base de la cheminée, dans la chambre à fumée et dans l'âtre du foyer. L'état du système doit être vérifié attentivement et toutes les anomalies visibles doivent être relevées.

#### 3. Spécifiques aux poêles encastrés dans un foyer

Lorsque le poêle encastré n'est pas raccordé à une gaine d'acier, il faut retirer le poêle, nettoyer la chambre à fumée, l'avaloir, le conduit à fumée et l'intérieur de la cheminée. Le système doit être inspecté et le poêle remis en place. Le propriétaire doit être avisé que son installation n'est pas conforme et qu'en vertu de la norme CSA B365-01 article 5.5.1, un chemisage intégral de classe III de la norme ULCS635 doit être installé de la buse de l'appareil jusqu'au sommet de la cheminée. L'article 5.5.2 de la norme CSA B365-01 mentionne « Une plaque métallique d'avertissement doit être posée en permanence sur la paroi arrière du foyer (avant l'installation du poêle) à un endroit bien en vue si le poêle est enlevé. Cette plaque doit informer le lecteur que le foyer peut avoir été modifié aux fins de l'installation du poêle et qu'il peut être dangereux d'utiliser la nouvelle installation comme foyer traditionnel ».

#### 4. Spécifiques aux poêles à bois, granules et anthracite

Les parois intérieures, le déflecteur et les portes du poêle doivent être nettoyés. Toutes les sections de tuyaux de raccordement à la cheminée doivent être démantelées, nettoyées et remises en place. Les débris à l'intérieur du poêle et à la base de la cheminée doivent être enlevés. La vérification complète du système doit être effectuée et une attention particulière doit être apportée aux dégagements de l'appareil. Les anomalies visibles doivent être signalées.

#### 5. Spécifiques aux appareils au gaz

Seules les personnes possédant les connaissances et l'expertise nécessaires devraient manipuler ces appareils. Avant tout entretien, l'appareil doit être mis en vacances (veilleuse). Les débris à la base de la cheminée doivent être enlevés.

#### 6. Spécifiques aux appareils au mazout

Avant tout entretien, l'appareil doit être mis hors tension. Les débris à la base de la cheminée doivent être retirés.



Saviez-vous que :



## La neige et la glace sur les toitures

### **Quelques conseils de sécurité**

La Régie du bâtiment du Québec rappelle à la population que la neige et la glace qui s'accumulent en bordure des toits à versants peuvent représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments. De plus, la pluie qui s'ajoute à la neige accumulée ainsi que la température douce qui fait fondre cette neige peuvent provoquer l'affaissement et même l'effondrement des toitures et des balcons.

Pour prévenir les dommages, la Régie du bâtiment recommande aux propriétaires de vérifier si la neige accumulée sur leur propriété représente de tels risques et les incite fortement à prendre les mesures requises afin de s'assurer que les lieux sont sécuritaires.

### **Accumulations de neige ou de glace**

Dans des conditions hivernales normales, bien des bâtiments présentent des accumulations de neige ou de glace sur les toitures inclinées et les toits plats. Dans la plupart des régions, les toits plats sont construits de façon à supporter un maximum de 17 cm de glace ou 38 cm de neige durcie ou encore 70 cm de neige fraîche.

Les propriétaires de bâtiment avec un toit en voûte ou arrondi doivent porter une attention spéciale aux charges de neige sur celui-ci et procéder au déneigement, surtout si la charge n'est pas répartie uniformément.

Lorsque l'enlèvement de la neige s'avère nécessaire, la Régie du bâtiment recommande de confier cette tâche à des spécialistes disposant d'un équipement et d'une formation appropriée. Le déneigement d'une toiture comporte des risques pour la sécurité des personnes sur le toit ou aux alentours. La proximité d'installations électriques représente un risque supplémentaire. En outre, il est recommandé de laisser une mince couche de neige sur la toiture afin de maintenir la membrane d'étanchéité en bon état.

### **Signes précurseurs**

Il existe des signes précurseurs d'un affaissement possible de la toiture, par exemple des fissures qui apparaissent sur les murs intérieurs ou encore des portes intérieures qui coinent. Si ces signes sont considérables, vous devrez enlever la neige peu importe la quantité présente sur la toiture. L'infiltration d'eau n'est pas un signe relié au risque d'affaissement, mais peut quand même requérir l'enlèvement de la glace.

### **Cas d'effondrements**

Être attentif aux signes précurseurs est le meilleur moyen d'éviter de faire face aux conséquences d'un effondrement de toit, comme celui de l'aréna de Ham-Nord (Centre du Québec) en 2002.

Les conséquences d'un tel événement peuvent être tragiques, comme ce fut le cas en janvier 2006, lorsque la toiture d'un centre d'exposition en Pologne s'est effondrée, causant le décès de 62 personnes et en blessant 160 autres, et aussi en Allemagne, à la même époque, alors que le toit s'est écroulé sur une patinoire, causant le décès d'une douzaine de personnes, presque tous des enfants.

### **La prévention pour plus de sécurité**

Ces exemples parlent d'eux-mêmes. Soyez vigilants! La sécurité du public en ce qui concerne l'accumulation de neige et de glace repose sur les mesures de prévention prises par les propriétaires.

# Les résultats de l'épluchette 2008



**L'équipe gagnante du  
volley-ball 2008  
avec notre juge  
Lisette Laramée**

**de gauche à droite  
Patrick, Albert, et  
Frédéric Long**

**à l'arrière plan  
Jacques Gagnon  
Maxime et  
Stéphane Long**



**L'équipe gagnante du  
tournoi de fer à cheval  
2008**

**monsieur St-Hilaire  
et  
Robert Laramée**



**Le gagnant  
Compétition  
Nautique  
2008**

**John  
Graziadéi**

*Bravo*



***Les gagnants  
du Rallye  
2008-***

***la famille  
Adamsons***

*Bravo*



*Notre gagnante*

*Moitié- Moitié*

**100,00 \$**

*Madame*

*Lucille Dumay*

*Bravo*



*Notre gagnant*

*Moitié- Moitié*

**50,00 \$**

*Monsieur*

*Lucien Hervieux*

*Bravo*



*Bon avec cet  
équipement pour les  
pêcheuses  
professionnelles,  
aucune excuse  
ne pourra être  
retenue*

*Attention, elles sont  
deux au lac  
maintenant!  
Marie-Eve Morell  
et  
Diane Goulet*



***Remise de la plaque  
membres honoraires  
de  
l'Association des  
propriétaires***

***2008***

***Gisèle St-Amour et  
Robert Laramée  
de précieux  
collaborateurs***

***Merci à vous deux***

***En compagnie de notre Président  
Guy Crevier  
et de notre Trésorier Robert Mignault***



***Remise de la  
plaque de  
remerciement à***

***Laurent Long***

***pour son dévouement  
dans la communauté  
au fil des ans***

***Merci Laurent!***

***En compagnie de notre Directeur et Secrétaire  
Yves Roy***

*Rémi Ménard*  
 nommé membre honoraire de  
 l'Association des propriétaires  
 du lac à La Truite 2008

**ET NOS AUTRES GAGNANTS 2008**

Marie Ève Morell	Équipement de pêche	Marché Bruneau
Jocelyne Mignault	Mélangeur extracteur de jus	Quincaillerie SMB
Madame Mailloux	Certificat cadeau - coiffure	Coiffure Tons & Reflets
Jacques Gagnon	Chandail Honda	Concessionnaire Honda
Ronaldo Goulet	Certificat cadeau 10,00 \$	Resto Au Petit Lunch
Diane Barland	Set de Batteries/ Piles	Piles en Ligne.COM
Renée Brault	DVD Hubert Reeves	ONF NFB Canada
Jean Paul Dagenais	Certificat cadeau 20,00 \$	Hortiko Fleurs & Boutique
Marilyn Hébert	Certificat cadeau 25,00 \$	Restaurant La Minervoise
Yves Roy	Certificat cadeau 50,00 \$	Luxorama Rosemère Cuisines
Stéphane Long	Ballon de soccer Honda	Concessionnaire Honda
Andrée Laramée	Napperons	Les ateliers C S M
Diane Goulet	Équipement de pêche	Marché Bruneau
Daniel Carreau	DVD	ONF NFB Canada
Renée Brault	Certificat cadeau	Coiffure Tons & Reflets
Jacques Gagnon	Certificat cadeau 10,00 \$	Resto Au Petit Lunch



La guerre des pédalos  
sous la surveillance de notre  
sauveteure certifiée

Martine Crevier



À l'abordage

Tiens toi

J'va la péter ta baloune



Alors que les coups volent à  
babord et à tribord au large,  
deux volontaires ajoutent  
un peu d'eau dans le lac sous  
l'œil attentif de l'évaluateur du  
niveau d'eau !!!!!



Explication du prochain jeu

par Albert Long

sous l'œil attentif de précieux

collaborateurs

Lucien à gauche

Jocelyne au centre en bas

et Lise à droite



**D'autres précieux collaborateurs qui rendent les activités possibles et en font une réussite complète. De gauche à droite, Maryse Bernard, responsable des jeux nautiques, Guy Crevier, président, Martine Crevier, sauveteure certifiée et Chantal Mailloux également responsable des activités nautiques.**



Pendant ce temps,  
à l'orée du grand bois la  
compétition de volley-ball  
se déroulait sous les yeux  
attentifs des spectateurs.



C'est pas grave la couleur!!  
Pis ma mère a veut  
Santé!



Enfin le tirage!  
Ok on vérifie nos numéros  
Pas grave le monsieur a dit  
qu'il avait des prix pour tout  
le monde.  
COOL Hein!



Check ben ça,

C'est moi qui l'a le fameux  
billet gagnant ....



J' vous l'avais bien dit!

Maintenant faut passer  
aux choses sérieuses,

Quossé que je choisis?

Yen a ben trop...



WOW...

C'est toute une journée  
de plaisir l'épluchette du  
lac à La Truite

On sera de la partie à  
nouveau l'an prochain!



**Peut-être ne le saviez-vous pas?**  
**C'est peut-être seulement un oubli???**

Nous avons changé le format de perception des cotisations annuelles depuis l'épluchette de blé d'inde 2007. Effectivement votre précieuse cotisation est maintenant reçue lors de cet événement annuel. Ceux et celles qui n'ont pu profiter de cette journée de compétition amicale, peuvent nous faire parvenir par retour du courrier leur cotisation valide jusqu'à la prochaine épluchette en septembre 2009. Nous croyons que c'est vraiment peu pour une foule d'événements et d'activités pour la famille et les amis.

**Votre comité vous remercie à l'avance de votre encouragement.**

**COTISATION**  
**couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009**

**A.P.L.T.      COUPON RÉPONSE      20 \$**









S.V.P. veuillez remplir en lettres moulées

NOM : _____		PRÉNOM _____		
☰ Adresse au lac : _____				
☎ au lac: (819) _____		Courrier ☰ (E mail) _____		
☰ Autre adresse: _____				
No.	Rue	App.	Ville	Code postal
☎ Autre: ( ) _____		autre courriel ☰ (e-mail) _____		
<b>Mon don à l'Association pour l'année 2008-2009 est de _____ \$ pour ma famille.</b>				
<b>Libeller votre chèque ou mandat à :</b>				
<b><u>L'Association des propriétaires du lac à la Truite</u></b>				
<b><u>La Minerve (Québec)</u></b>				
<b>JOT 1S0</b>		<b><u>Un gros merci</u></b>		

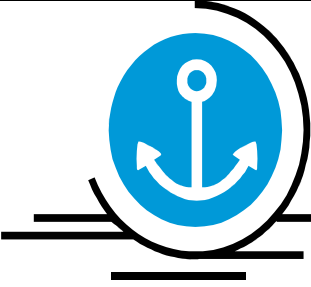

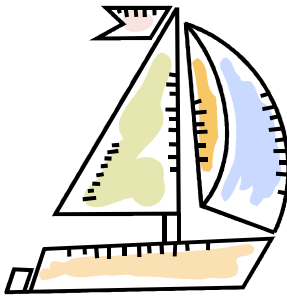

**Venez nous visiter sur le site [www.aplt.ca](http://www.aplt.ca)**

**Vous aimeriez inclure une activité spéciale pour les jeunes ou moins jeunes au lac? Pas de problème, il suffit de nous en faire part, tout ça uniquement dans le but de s’amuser entre nous.**

## Votre conseil d'administration APLT

	<b>Président Guy Crevier</b>		<b>Vice-président Michel Barland</b>
	<b>Secrétaire Yves Roy</b>		<b>Trésorier Robert Mignault</b>
	<b>Webmestre André Lachaine</b>		<b>Directrice Environnement Renée Brault</b>

## Les responsables des activités

			
<b>Chantal Mailloux</b>	<b>Maryse Bernard</b>	<b>Liette Mailloux</b>	<b>Albert Long</b>

**TOUTE UNE ÉQUIPE ...**